



Direction des ressources humaines
Sous-direction des compétences - Bureau du recrutement
2 rue de Lobau 75196 PARIS cedex 04

**CANDIDATURE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Sous réserve d'être titulaires des diplômes éventuellement requis, les personnes reconnues travailleur-euse-s en situation de handicap par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées et dont le handicap est compatible avec l'emploi demandé, peuvent s'inscrire aux concours de la Ville de Paris, dans des conditions susceptibles de leur faciliter le déroulement des épreuves.

Elles peuvent bénéficier, en cas de besoin, de différents aménagements, sur justificatif médical établi par un-e médecin agréé-e, notamment :

- un temps supplémentaire (tiers temps)
- une assistance (secrétariat)
- des outils bureautiques
- des sujets agrandis ou en braille
- un interprétariat en langue des signes française

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- photocopie de la décision de la C.D.A.P.H. reconnaissant la qualité de travailleur-euse-s en situation de handicap
- certificat médical établi par un-e médecin agréé-e* précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires

* La liste des médecins agréé-e-s est fournie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre domicile.

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

* A titre informatif, les coordonnées de l'ARS de l'Ile-de-France sont :

ARS Ile-de-France

Immeuble « Le Curve »

13, rue du Landy - 93200 SAINT-DENIS

Tél. : 01.44.02.00.00

Site Internet <https://www.iledefrance.ars.sante.fr>

Courriel : ars-idf-contact@ars.sante.fr

Info Paris

3975* ou paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe